Bulletin communal • Édition Mars 2024

ici, il était une fois...

ville de Visé

383 judokas pour l'OPEN INTERNATIONAL de Judo de Visé 2024 !

Grande affluence au hall omnisports de Visé, 18 nations cette année étaient représentées. Record de qualité aussi tant le niveau était élevé. Nous avons en effet assisté à de nombreux combats qui seront certainement « rejoués » dans les grands tournois mondiaux, voire aux prochains Jeux Olympiques.
L'OPEN DE VISE est toujours un tournoi incontournable pour toutes les futures pointures mondiales du judo lors de leur tournée de compétitions européennes.
Celui-ci est d'ailleurs suivi par une semaine de stage organisé par la FFBJ.

Le hall omnisports de Visé affichait donc une belle affluence et il aurait fallu pousser les murs pour accueillir le public nombreux, les coaches et les judokas. La France remporte 9 médailles devant l'Allemagne qui en remporte 5, l'Azerbaïdjan 4, la Belgique 3, les Pays Bas et l'Algérie 2. Enfin, la Suisse, l'Italie et le Canada une médaille.

Après une telle réussite, il est impossible de ne pas féliciter et remercier le Royal Judo Club Visétois et tous les bénévoles, sans qui cette grande compétition mondiale ne serait pas possible.

A l'année prochaine !

Succès de la Zapotek en Famille

En parallèle au MARATHON DE VISE (5 mai 2024), au Cross de la Julienne (début octobre 2024), et à la Corrida de Noel, la Zatopek en Famille à Visé, un évènement incontournable pour nos amis « joggeurs » de la région, s'est déroulée le 7 février dernier et a rencontré un beau succès.
Une météo peu encourageante a pourtant rassemblé plus de 1000 participants adultes et enfants pour l'édition 2024.

Comme chaque fois, il y en avait pour tous les niveaux sportifs :
Pour les plus jeunes, 2 distances étaient proposées : 400m et de 800m
Pour les autres, ils avaient le choix entre le 6 km, le 10 km et le trail de 20km.
Pour les non coureurs, un tour de 6km marche.

Félicitations à tous, participants et organisateurs !
Merci à toute l'équipe d'Isabelle et Jean-Paul et surtout à toute l'équipe de l'Echevinat des sports qui a enchainé 3 semaines complètes de travail, d'encadrement et d'évènements sportifs (La zatopek en famille, l'Open International de judo, la journée de passage des brevets à la piscine, la préparation et l'encadrement des différentes activités sportives comme les rencontres exceptionnelles du HC Visé BM ...).

Infos et classements complets :

Site : www.zatopekmagazine.com
Email : info@zatopekmagazine.com

Voyage à Corfou

Hôtel Roda Beach Resort & Spa
Du 18/05/24 au 25/05/24
Départ et retour de Luxembourg
Infos, prix et réservations auprès de Germaine Dubail
Tél : 04 /374 85 65, Mail : gdubail.tourisme@vise.be

Une commune, c'est quoi ?

Fonctionnement du collège communal

Alors que le conseil communal se déroule le plus souvent en séance publique, le collège communal se réunit à huis clos. Par définition, le public n'y est pas admis, sauf en de rarissimes occasions.

La fréquence des réunions du collège est en général hebdomadaire. Pour discuter de l'ensemble des dossiers qui concernent toute la commune, il faut une réunion chaque semaine du bourgmestre, des échevins, du président du CPAS et du directeur général.
Le collège communal de Visé se réunit ainsi presque tous les lundis à l'hôtel de Ville. Pour une réactivité efficace que seules les communes peuvent produire dans le monde institutionnel, il arrive que le collège communal se réunisse en urgence pour prendre une ou plusieurs décisions qui ne peuvent être retardées.

Les règles de la démocratie postulent qu'une majorité des membres du collège soit présente pour pouvoir entamer toute discussion. C'est ce que l'on appelle le quorum de présence. Au moment du vote, il faudra aussi qu'une majorité des présents se prononce pour ou contre une décision. C'est ce que l'on appelle le quorum de vote. Les collèges communaux fonctionnent toutefois souvent au consensus, à savoir l'unanimité.
Le bourgmestre est de droit président du collège communal.

Commémoration du 90ème anniversaire de la mort du Roi Albert 1er

Le 17 février 1934, le Roi Albert 1er décédait à la suite d'un accident d'escalade à Marche-les-Dames. La Ville de Visé a commémoré ce vendredi 16 février cet évènement tragique qui a marqué profondément la Belgique.

Capitainerie du port de Visé

Espace Horeca - Appel aux candidats gestionnaires - Remise des offres pour le 31 mars 2024

La Ville de Visé est concessionnaire de la capitainerie du port de plaisance de Visé, quai Basse-Meuse, 2, à 4600 Visé. Le propriétaire principal du site est la région wallonne. La capitainerie est occupée en partie par le gestionnaire du port et en partie par un espace Horeca. Le contrat de sous-concession pour cet espace Horeca expire le 30 septembre 2024. L'espace Horeca occupe la plus grande partie du bâtiment, à l'exception de la partie sanitaire spécifique au port et du bureau sis au premier étage et réservé au capitaine.
Un appel à gestionnaire est lancé, avec début de convention au 1er octobre 2024.

Quelques caractéristiques de l'appel :
- La sous-concession a une durée initiale de 9 ans, courant jusqu'au 30 septembre 2033. Elle pourra être renouvelée tacitement pour une première période de 3 ans. Elle pourra ensuite à nouveau être renouvelée par tacite reconduction, sous réserve du renouvellement de la concession principale de la région wallonne qui actuellement expire le 30 septembre 2038.
- Tous les travaux d'aménagement devront être agréés préalablement par la Ville de Visé et la Région wallonne.
- La redevance mensuelle minimale s'élève à 1600€ à indexer.
- C'est une concession de droit administratif et non pas un bail commercial. Le fonds de commerce appartient à la Ville de Visé.
- Tout sous-gestionnaire ou tout délégué à la gestion journalière devra être agrée par la Ville de Visé et la Région wallonne.

Critères de sélection.
Pour qu'une offre soit recevable, elle doit au minimum remplir les conditions suivantes :
1- Être datée et parvenir à la Ville de Visé dans le délai imparti (avant le 31 mars 2024 à 12h00)
2- Être signée par une ou plusieurs personnes physiques qui s'engagent au respect de toutes les conditions, même si c'est au nom d'une personne morale.
3 – Être accompagnée d'un plan financier
4- Être accompagnée d'un dossier de candidature avec identification complète du gestionnaire et de l'éventuel sous-gestionnaire, avec les références en la matière.
5- Être accompagnée d'une note de motivation sur le développement touristique, notamment en zone fluviale, des lieux remis en gestion.
6- Elle doit contenir un détail des aménagements à apporter aux lieux ou du maintien des lieux en l'état.
7- Elle doit contenir un engagement à entretenir tout le site selon les règles de l'art.
8- Elle doit contenir l'annonce du calendrier et des horaires d'ouverture du site.
9- Elle doit proposer une redevance mensuelle, avec un minimum de 1600€.
10- Seuls les candidats pouvant justifier un chiffre d'affaires de minimum 1.000.000€ (un million d'euros) annuels dans le secteur de l'Horeca pour les exercices 2023 et 2022 seront admissibles à déposer une offre.

Critères d'attribution.
Les offres reçues seront classées selon les critères suivants à fixer par le collège communal de la Ville de Visé :
- faisabilité du plan financier. La fiabilité du plan financier fera l'objet d'un rapport du directeur financier de la Ville de Visé. Le plan le plus fiable recevra 30 points. Le deuxième 20 points. Le troisième 10 points. Les autres 0 point.
- motivation touristique. La fiabilité de la note de motivation touristique fera l'objet d'un rapport du responsable du service tourisme de la Ville de Visé. Le plan le plus fiable recevra 30 points. Le deuxième 20 points. Le troisième 10 points. Les autres 0 point.
- Redevance : le loyer mensuel de base minimum est de 1.600€. Par tranche de 100€ mensuels supplémentaires, l'offre recevra 5 points supplémentaires.
- L'offre ayant reçu le plus de points sera retenue par le collège communal.

Remise des offres et visites
Les offres seront envoyées au secrétariat communal, rue des Récollets, 1, à 4600 Visé, à partir du 1er février 2024 et avant le 31 mars 2024 à 12h00. Tél. 04/3748431 catherine.flechet@vise.be
Le texte complet des annexes est disponible à la même adresse.
Les offres comprendront nécessairement la description précise du projet et toutes les pièces requises pour répondre aux critères de sélection.
Pour les visites du site : échevinat du tourisme, Guy Jolly, tél. 04/3748556 - g.jolly@vise.be

Information aux étudiants de Visé : merci de respecter les bâtiments publics et privés

Visé centre est connu pour sa forte fréquentation scolaire. Plusieurs établissements secondaires polarisent la région et drainent vers Visé des milliers d'étudiants. C'est une richesse, car la jeunesse est l'avenir de l'humanité, mais il arrive que certaines concentrations de personnes créent des nuisances importantes à certains endroits.

Certaines écoles gardent leurs étudiants à l'intérieur de leurs murs. D'autres écoles les libèrent et ils se retrouvent en ville. Bien sûr la majorité des étudiants respecte les règles du civisme. Mais une minorité sans cesse croissante ne respecte plus rien. C'est ainsi que l'on retrouve de fréquentes intrusions de groupes entiers à l'intérieur du centre culturel de Visé, avec de nombreux dégâts constatés et des entraves aux services publics qui y sont rendus (bibliothèque, académie de musique, services sociaux et culturels, ...) C'est ainsi que l'on constate des dégradations dans les parkings publics ou privés, avec des tags, des extincteurs vidés. C'est ainsi que l'on retrouve de nombreux déchets alimentaires sur les trottoirs, sur les places, et un peu partout.

L'étudiant est fait pour la Ville et la Ville se veut pour l'étudiant, mais il faut respecter certaines règles de la vie en société. On ne vient pas zoner dans le centre culturel de Visé, on respecte l'environnement pour soi-même et pour les autres, on ne rentre pas dans les sous-sols du parking centre ville, on n'encombre pas les entrées des bâtiments, ...

La Ville de Visé en appelle à un sursaut civique et à un respect élémentaire des règles de vie commune.
Nous préférons convenir ensemble de la manière dont nous vivons en harmonie, mais il a été demandé à la police locale d'identifier les abus et ils seront poursuivis, outre les courriers aux parents civilement responsables et aux écoles dont les personnes identifiées dépendent.

Occupation de l'espace public

La Ville de Visé a mis en place une nouvelle procédure pour l'occupation de l'espace public.

Vous devez déménager ou emménager, vous devez évacuer des débris et avez besoin d'un conteneur, vous refaite votre toiture, vous organisez une inauguration ...

Pour toutes les occupations exceptionnelles de places de stationnement ou de la voirie, vous devez adresser votre demande au service Mobilité de la Ville de Visé via un formulaire téléchargeable sur le site de la Ville de Visé www.vise.be.

Après l'avoir rempli, la demande doit être envoyée à mobilite@vise.be et sera traitée par le service.
Vous pouvez également trouver le formulaire ici :
Sylvia FAGARD
Rue de Mons 11, 1er étage, 4600 Visé. Tél : 04 374 84 94.
Poste de Police de Visé
Av. Albert 1er 45, 4600 Visé. Tél : 04 374 88 80
A l'accueil de l'Hôtel de Ville
Rue des Récollets 1, 4600 Visé. Tél : 04 374 84 10

2024 : année électorale

Cette année, deux rendez-vous électoraux sont inscrits au calendrier : le 9 juin pour les élections européennes, législatives et régionales et le 13 octobre pour les élections communales et les provinciales.
Nous vous rappelons que c'est une obligation.
Toute absence au vote doit être justifiée au moyen d'un certificat médical, d'une attestation de l'employeur (raisons professionnelles), de l'établissement scolaire, pénitentiaire (si détention) ou religieux.

Vous pouvez évidemment donner procuration à une personne de confiance pour voter à votre place.
Chaque électeur ne peut voter par procuration qu'une seule fois.

Le formulaire unique pour désigner son mandataire est disponible au service population et téléchargeable sur le site élections Belgique 2024.

La nouveauté est le droit de vote pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, qui seront convoqués pour les européennes. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une obligation.

Pour le bon déroulement des opérations électorales, nous avons besoin de présidents de bureaux de vote et de dépouillement. La législation a changé et élargi les critères pour exercer cette fonction à de nouvelles professions : les architectes, les géomètres, les agents immobiliers, les expert-comptables, les pharmaciens, les réviseurs d'entreprise, les fonctionnaires, les enseignants.

Nous vous demandons de prendre contact avec le service population si vous exercez une de ces activités.
Tél. : 04 374 84 17
E-mail : population@vise.be
Adresse : rue des Récollets 1 à 4600 Visé

Merci pour votre participation !

Les Loisirs des Aînés de la Ville de Visé et le Théâtràrires collaborent !

Les « Loisirs des Aînés de la Ville de Visé » et la troupe du « Théâtràrires » vous convient le dimanche 07 avril 2024 à leur traditionnel après-midi théâtre !

Au cours de ce rendez-vous incontournable, nous vous accueillerons à 14h avant la représentation pour déguster un délicieux goûter autour d'un bon café.
La pièce aura lieu dans la Salle des Arbalétriers et débutera à 15h.

Celle-ci s'intitule : « les Copropriétaires » de Gérard Darier – Une comédie en 2 actes.
« Mademoiselle Lavigne, syndic, n'est pas prête d'oublier cette traditionnelle assemblée générale des copropriétaires d'un petit immeuble parisien !
La réunion s'enflamme sous les étincelles des préoccupations de chacun(e)....
Les rivalités entre voisins s'affûtent comme des flèches empoisonnées dans des dialogues percutants au frontière de notre folie ordinaire.
Mais, pour ne rien arranger, notre petite «syndic» a le «béguin» pour l'un des propriétaires, ... un amour caché, ou presque, ce qui va mettre un peu de piquant et de bazar dans cette comédie amusante, alliant bons mots et situations cocasses... »
Information pratique : les toilettes ne seront pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le prix de cet après-midi s'élève à 7€/personne (goûter + représentation).
Réservation et inscription à l'Echevinat de la Vie Sociale entre 9h et 12h (rue du Collège, 31 4600 Visé) ou par téléphone : 04 374 85 70.

Agenda Culture

Ce qui reste

Pièce de théâtre sur la maladie d'Alzheimer avec Pauline Moureau
Mercredi 20 mars 2024 à 20h tout public.

C'est l'histoire émouvante d'une grand-mère atteinte de la maladie d'Alzheimer racontée par sa petite-fille.
Ce qui reste c'est des portes qui s'ouvrent sur des souvenirs, des questions, des trous noirs et, peut-être, des perspectives.
Dans un seul en scène qui mêle le comique au tragique, Pauline Moureau interroge la disparition progressive de sa grand-mère, atteinte de la maladie d'Alzheimer. Elle retrace l'histoire d'un microcosme forcé de s'adapter, de se réfléchir, de ruser d'inventivité pour entourer cette grand-mère dérangeante, qui tel un artiste ou un enfant, un bouffon ou un fou, vient bousculer l'ordre établi et renverser les règles immuables.

Écriture et interprétation Pauline Moureau
Mise en scène de Sophie Marque
Une organisation du réseau des bibliothèques de Visé, et des Centres Culturels visétois

Astoria et Eguimodanz,

Danse et Tango
Vendredi 22 mars 2024 à 20h30 tout public.

Le tango est avant tout une émotion, un art qui mêle la grâce des danseurs à la sensualité de la musique.
Astoria, (Astor Piazzola) sa musique vivante, vibrante, qui parle d'amour, de douleur, d'espoir et de mélancolie vous emportera dans un maelström de sensations. C'est avec fraîcheur et densité à la fois que sont revisités les standards du «tango nuevo».
Equimodanz, ce couple de danseurs, empreint d'élégance, de sensualité et d'expressivité prête aussi leurs talents à de nombreuses créations théâtrales. Cette extraordinaire communication qui les unit dans la vie comme sur scène reflète toute la passion et l'intimité du Tango.

Playlist, Concert en folie de Julie Mossay

Vendredi 29 mars 2024 à 20h30 tout public.
Après Juke-Box Opéra, Julie Mossay revient avec une « Playlist » détonante.

Concert, tour de chant découpé en une petite dizaine de vignettes, comme des tableaux qui s'enchaînent et ne se ressemblent pas.
Le public assistera à une performance entre le théâtre et le concert où il sera emmené à travers des « Multivers ». Une magnifique rêverie qui nous surprendra à chaque seconde, comme un carnaval moderne où tout sera possible, les codes déjoués, les cadres déplacés, les âmes emportées… Le tout soutenu par un orchestre magnifique, un orchestre tout de lumières vives et scintillantes, un orchestre qui vibre au croisement de multiples traditions de la chanson, du lied, de la ballade. Une playlist tantôt poétique et hilarante, cynique et over romantique et qui nous amènera d'un univers vers l'autre en douceur ou en rupture, en force ou en glissades… La porte ouverte à la joie!

Julie Mossay (Juke Box Opéra) – chant
Bo Waterschoot – basse
Fabian Fiorini – piano
Tuur Florizoone – accordéon.

Acting

Vendredi 5 avril 2024 à 20h30

Une mise en abyme de cet art qui ne finit pas de fasciner.
Alexis Goslain réunit Bernard Sens et Gauthier Bourgois et joue à leurs côtés dans une pièce originale de Xavier Durringer: une leçon de théâtre qui se passe en prison.
Une création de l'édition 2022 du Royal Festival de Spa.
Dans une cellule de prison, Robert, acteur et metteur en scène condamné pour meurtre, rejoint Horace, un mystérieux détenu muet et insomniaque, et Gepetto, un petit escroc qui ne rêve que de paillettes et de célébrité. Robert, tenté par un pari fou et voulant tuer le temps, décide de faire de lui un grand acteur. Dans cette cellule qui se transforme peu à peu en scène de théâtre, ils vont travailler Shakespeare et un monologue d'Hamlet, le maître poussant l'élève dans ses ultimes retranchements, au cœur des secrets du métier. Sous le couvert du rire, cette comédie humaine et attachante est une leçon de théâtre et de vie.

Une organisation des Centres Culturels visétois
Prix des places :
20 € - 18 € retraités, groupes de 5 pers
16 € dans l'abonnement de 3 ou 4 spectacles
14 € dans l'abonnement 5 spectacles et+, et étudiants

Tous les spectacles se jouent dans la salle Les Tréteaux
Billetterie : Échevinat de la Culture
rue du Collège 31 à 4600 Visé
Tél. : 04 374 85 50
E-mail : lestreteaux@vise.be
Billetterie en ligne : www.les-treteaux.be

Contrat-cadre pour la filière du livre

Mercredi 7 février, toutes les provinces belges francophones et 56 communes dont la Ville de Visé se sont engagées en faveur du livre et de sa promotion en signant l'acte d'adhésion au Contrat-cadre pour la filière du livre. L'évènement s'est tenu au siège du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en présence du Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.
Le contrat-cadre a pour objectif de développer et mettre en œuvre, en partenariat avec les représentants et les représentantes de la filière, une approche intégrée de la politique du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet outil partenarial permet de rénover et consolider l'action publique menée en faveur du livre, de la vie littéraire et de la lecture en Wallonie et à Bruxelles.
Cette initiative permet de répondre à des enjeux sociétaux majeurs que les pouvoirs locaux et la FW-B partagent tels que la démocratisation de l'accès au livre et le développement des pratiques de lecture ; le déploiement de la présence du livre sur tout le territoire et le maintien de la biblio diversité culturelle via ce maillage territorial.

Connaissez-vous le Cacafougna ?

Si la vie était un théâtre dans lequel, entre Cour et Jardin, des coulisses aux derniers sièges de la salle, chacun cherchait sa vérité ? Voilà le postulat qu'adopte Bernadette Pâques en choisissant, dans La force des émotions ou la joie du Cacafougna, son troisième livre, de questionner les mécanismes qui sous-tendent les émotions. Les siennes, forcément, et peut-être les vôtres. Comment les appréhender, les explorer, les détourner, pour rester positif, créatif, et résolument humain, en entreprise comme dans la vie ?

Née à Lixhe, installée face à l'Île Robinson, cette globe-trotteuse passionnée est à la tête de la société de communication stratégique CompanyWriters.be. La force des émotions ou la joie du Cacafougna complète 51 clés pour communiquer positivement et Le Pouvoir des mots ou l'envol de la montgolfière. Entre codes de la communication et figures de rhétorique, poésie et essai, discours ou diatribe, un livre en trois actes magnifiquement illustré, qui se lit et se relit comme du théâtre, ou comme la vie.

La force des émotions ou la joie du Cacafougna est en vente à la librairire L'Oiseau-lire.

Le jardin partagé de Sarolay

Vous avez envie de produire vos propres légumes, mais vous ne disposez pas de terrain, Alter n' Go peut vous attribuer une petite parcelle dans son jardin communautaire de Sarolay. Du matériel peut être mis à votre disposition et vous pourrez même y bénéficier de conseils de jardiniers expérimentés.

Renseignements : Paulus Guy tél : 0498/ 63.77.07
Lagard Céline tél : 0474/47.33.79 (après 17h) ou
par mail : alterngo.vise@gmail.com

Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pré d'Awans et Sartay

La Ville de Visé a attribué le marché public pour l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne le long de la rue Pré d'Awans à Argenteau et de la rue Sartay à Cheratte (entre les accès 3 et 4 de l'autoroute E25). Cette piste cyclo-piétonne sera située le long de la voirie, du côté de l'autoroute.
C'est l'entreprise Henquet Travaux publics et privés de Visé qui a remporté le marché. Elle entamera les travaux **le 11 mars** prochain. La durée du chantier est estimée à 110 jours ouvrables (+/- 6 mois).
Durant le chantier, la circulation de transit sera déviée par l'autoroute, mais la circulation locale sera maintenue. Le stationnement, ainsi que toute occupation du terre-plein, seront interdits de ce côté de la voirie.

La ville de VISE vous offre à nouveau des fleurs

En 2023, l'échevinat des travaux et sépultures a procédé au fleurissement du cimetière de Lorette.
Pas moins de 10.000 bulbes ont été plantés mécaniquement sur 310 m2 dans une pelouse du cimetière.
Cet assortiment de 10.000 bulbes est composé d'un mélange de tulipes, de narcisses, d'anémones de Caen et d'alliums.
La floraison de ces différentes espèces s'étalera de fin février à juin, en fonction des espèces et des conditions climatiques.
Ceci coïncidera aussi avec la fête des rameaux, la fête de Pâques ainsi que de la fête des mères.

Quel est l'objectif suivi ?
Permettre aux citoyens qui se rendent sur la tombe d'un proche de pouvoir la fleurir gratuitement.
Ces fleurs ne sont pas destinées à « l'emporter ».
Nous espérons ainsi inciter le bon entretien des concessions et donner au cimetière un aspect convivial.

Vous n'aurez dès lors plus qu'à faire votre choix et à créer votre composition florale.
Le plus grand respect est demandé à chacun afin de profiter de cette initiative à bon escient.

Voici quelques conseils de cueillette :

Soyez parcimonieux dans la cueillette afin que chacun puisse profiter longtemps de cette bande fleurie.
Si possible, ne cueillez que les fleurs sans les feuilles. La feuille permet au bulbe de se regénérer après la floraison. Il donne alors une belle fleur l'année suivante.
En cueillant la feuille avec la fleur, le bulbe s'épuise et risque de disparaître à moyen terme.
De préférence, utilisez des ciseaux pour une coupe nette.
En cueillant à la main, vous risquez d'arracher le bulbe en plus de la fleur.
N'oubliez pas votre vase.
Merci de ne pas piétiner fleurs et feuillages même coupés. Ces fleurs sont des vivaces et doivent refleurir l'année prochaine. Vous pourrez ainsi à nouveau en profiter.
Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au 04/374.84.96. ou 88.

Frayère de Lanaye : un nouveau parcours didactique

Vendredi 2 février 2024, la Ville de Visé, la Région wallonne et son Département de la Nature et des Forêts (DNF) ont inauguré un nouveau parcours pédestre et didactique sur le site de la Frayère de Lanaye en bord de Meuse, non loin de l'écluse.
Le paysage entre Geer et Meuse, situé à cheval entre la Wallonie, la Flandre et les Pays-Bas, englobe des sites remarquables par leur biodiversité et leur habitat biologique.
Après plusieurs projets européens, les trois partenaires ont pour objectif de créer un parc transfrontalier. Ce projet suit son cours : après une première phase avec le centre Villa Castrum sur le plateau de Caster, c'est au tour du projet de la Frayère de Lanaye de voir le jour et d'intégrer ce futur parc.

La Frayère est un plan d'eau qui a été creusé entre 1987 et 1989, dans le but de remplacer la frayère du Petit Gravier qui disparut avec la construction des écluses. Tout au long des années, la nature a recouvert les berges et un biotope s'y est développé.
La Ville de Visé a souhaité rendre accessible ce site au public tout en respectant la quiétude du lieu. Elle est à l'origine de la conception, mais la mise en œuvre a été réalisée par le DNF.
Ce vendredi, malgré le vent froid qui soufflait, une balade a été organisée pour faire découvrir ces nouveaux aménagements aux représentants de la Ville de Visé, du DNF et du SPW (Service Public de Wallonie).

Désormais, les visiteurs auront la possibilité de découvrir l'écologie de cet endroit préservé ainsi que les animaux et oiseaux qui le fréquentent grâce aux panneaux didactiques, aux pontons et à l'observatoire à oiseaux. Une aire de repos a aussi été conçue pour accueillir les promeneurs.